



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 4 juillet 2022 à 20h00 à la salle socioculturelle de la chute, située au 18 rue du Golf, en la municipalité de Chute-aux-Outardes, province de Québec.

La séance est présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et greffier-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Yoland Émond, maire

Isabelle Desbiens, conseillère au poste n° 3

Éric Desbiens, conseiller au poste n° 6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Sabrina Jean, conseillère au poste n° 5

Étaient absents :

Billy Tremblay, conseiller au poste n° 4

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Adoption de l'ordre du jour de consentement

CONSIDÉRANT que la municipalité adhère aux principes d'ordre du jour de consentement qui consiste à regrouper

**Rés. no
2022-113**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

tous les éléments de routine, de pure formalité et d'information non controversés ne nécessitant pas de délibération afin de les adopter en bloc, sans discussion;

CONSIDÉRANT que le président fait lecture des items constituant l'ordre du jour de consentement et demande aux membres s'il y a un ou des items qui doivent être retirés pour être inclus dans l'ordre du jour courant de la séance;

2.1 Adoption du procès-verbal de la 6^e séance ordinaire 2022

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter en bloc les items placés à l'ordre du jour de consentement.
- ii. Que lors de la préparation du procès-verbal, le greffier-trésorier inclut le texte intégral des résolutions qui ont été adoptées dans le cadre de l'ordre du jour de consentement, à savoir :
 - a. D'adopter le procès-verbal de la séance du 20 juin 2022.

Rés. no
2022-114

2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

6. AFFAIRES REPORTÉES

Rés. no
2022-115

6.1 La Côte-Nord unie et bienveillante pour ses tout-petits

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser Mme Julie Guay à participer, aux frais de la municipalité, au 4^e événement régional en petite enfance, qui se tiendra au Cégep de Baie-Comeau les 13 et 14 octobre 2022.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2022-116**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

7.1 Adoption du règlement n° 456-2022 - Règlement constituant un fonds de roulement spécifique au service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 20 juin 2022;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil municipal tenue le 20 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT que, dès le début de la séance, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier mentionne l'objet de celui-ci, sa portée, son cout et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée par Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 456-2022 - Règlement constituant un fonds de roulement spécifique au service de sécurité incendie.

8. AFFAIRES PRINCIPALES

8.1 Renouvellement de contrat pour l'hébergement du site web - Forfait Entourage

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de NUMÉRIQUE.CA dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT que le contrat s'étend au-delà de l'exercice financier courant;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat de service, incluant les pièces et matériaux, d'une valeur estimée inférieure au seuil décrété par le ministre;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à NUMÉRIQUE.CA pour un budget



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

total n'excédant pas 1725\$, incluant les taxes.

- ii. De financer cette dépense aux activités financières de fonctionnement.

**Rés. no
2022-118**

8.2 Autorisation de participation - tournois de golf 2022 des Chevaliers de Colomb

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une invitation pour tournois de golf 2022 des Chevaliers de Colomb;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser un budget de 200 \$ pour la participation à cette activité.

**Rés. no
2022-119**

8.3 Contrat de production de clips vidéos promotionnels

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Keven Tremblay dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT que le contrat s'étend au-delà de l'exercice financier courant;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat de service, incluant les pièces et matériaux, d'une valeur estimée inférieure au seuil décrété par le ministre;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le sujet à une prochaine séance du conseil.

**Rés. no
2022-120**

8.4 Embauche au poste n° 2022-003 - Journalier(ère)-Opérateur(trice)

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection formé pour l'analyse des candidatures au poste 2022-003;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

aux entrevues, le comité de sélection recommande de nommer M. Keven St-Pierre et M. Charles Desbiens, à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Julie Guay, appuyée par Mme Sabrina Jean et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De procéder à l'embauche de M. Keven St-Pierre et M. Charles Desbiens à titre de Journalier-Opérateur, pour la période de probation prévue à la convention collective de travail, débutant le 11 juillet 2022.

**Rés. no
2022-121**

8.5 **Embauche au poste n° 2022-004 - Préposé(e) aux espaces verts (étudiant)**

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection formé pour l'analyse des candidatures au poste 2022-004;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le comité de sélection recommande de nommer Bianca Desbiens, à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Christian Malouin, appuyée par Mme Sabrina Jean et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De procéder à l'embauche de Bianca Desbiens à titre de préposée aux espaces verts (étudiante), pour la période débutant le 11 juillet 2022

**Rés. no
2022-122**

8.6 **Cautionnement en faveur de LES HABITATIONS CHUTE-AUX-OUTARDES INC.**

CONSIDÉRANT que LES HABITATIONS CHUTE-AUX-OUTARDES INC. désire conclure une entente d'avant-projet pour le développement de logement communautaire au montant de 11 740 \$, d'un terme 6 mois;

CONSIDÉRANT que CITÉ DES BÂTISSEURS INC. exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyée de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes se porte caution en faveur de LES HABITATIONS CHUTE-AUX-OUTARDES INC. d'un montant de 11 740 \$ pour un terme 6 mois selon les conditions mentionnées dans le projet de convention de cautionnement joint à la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

présente résolution.

**Rés. no
2022-123**

8.7 Nouvelle tarification de la salle socioculturelle de la chute

CONSIDÉRANT que la municipalité désire réviser la tarification applicable à la salle socioculturelle de la chute;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de Mme Sabrina Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter temporairement la grille tarifaire proposée.
- ii. Que la grille tarifaire et l'ensemble de fonctionnement pour la salle socioculturelle de la chute soient revus à l'automne, quand la superviseuse des loisirs sera en poste à temps plein.

**Rés. no
2022-124**

8.8 Addenda à l'entente protocolaire concernant l'utilisation d'une bibliothèque municipale-scolaire, des bureaux administratifs, du gymnase ainsi que de ses équipements et autres locaux

CONSIDÉRANT la proposition d'addenda soumise par le Centre de Services scolaires de l'Estuaire;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la signature de l'addenda pour une durée de trois ans.
- ii. D'évaluer le mode de calcul au terme de l'addenda.

9. AFFAIRES DIVERSES

9.1 Demande de locaux - Grains de soleil Côte-Nord

Grains de Soleil Côte-Nord retire sa demande aux Fermières de Chute-aux-Outardes concernant la cession de leur local. D'autres discussions auront lieu afin de trouver une solution autre au manque d'espace de Grains de Soleil Côte-Nord.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

9.2 Bilan des salaires versés par le service incendie pour le Rodéo Bike

La direction de la municipalité informe le conseil des montants versés en salaire aux pompiers ayant œuvré au Rodéo Bike 2022.

Rés. no
2022-125

10. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyée de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :


- i. De fermer la période de questions.


Rés. no
2022-126

11. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyée de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h20.


Yoland Émond,
Maire.


Rick Tanguay,
Directeur général et
greffier-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation